Letra d’adaptar, se volètz

Nom et fonction à

Objet : Pour une place digne de l’occitan dans les médias publics. Une demande des enseignants d’occitan

À l’heure actuelle, le statut des langues régionales, et de l’occitan en particulier, dans les médias publics, le réseau télévisé France3, et les diverses antennes de France Bleu, est tout simplement misérable, et constitue une véritable atteinte à ce qui est pourtant reconnu constitutionnellement comme un patrimoine national.

Concernant la télévision :

À ce jour, seules trois régions, Occitanie, l’ancienne région Aquitaine et PACA, bénéficient (si l’on peut dire) de maigres créneaux horaires

- le dimanche matin, du moins quand la direction ne juge pas opportun de supprimer ce créneau pour mettre à la place une retransmission sportive ou Dieu sait quoi encore: l’émission est de toute façon suspendue pendant les vacances, sans doute par peur de gêner des touristes qui seraient pourtant intéressés parfois à découvrir une culture dont on ne leur parle jamais d’ordinaire…

- éventuellement le samedi après le bulletin régional en français.

Il n’y a rien pour le Limousin inclus, l’ex-région Auvergne et la partie occitanophone de l’ex-région Rhône-Alpes.

Les moyens dont disposent les producteurs de ces émissions sont très limités, et le statut des personnels qu’ils emploient parfois précaire. Le fait qu’en jonglant avec ces handicaps ils parviennent quand même à produire des émissions de qualité ne justifie pas qu’on leur refuse les moyens qui leur permettraient des performances encore meilleures.

Les suppressions récentes de certains pools départementaux du réseau France 3 confirment un mouvement de recentralisation engagé depuis déjà plusieurs années au profit de programmes nationaux reléguant à la marge la dimension régionale, qui est pourtant explicitement la prérogative et la mission de France 3 ; un tel contexte ne permet pas d’espérer grand chose pour les émissions en langue régionale, si on ne modifie pas cette politique en haut lieu.

 Quant aux radios de service public (France Bleu), il n’y a nulle part, à notre connaissance, de journalistes professionnels spécialisés. Les quelques initiatives qui existent, ça et là, demeurent rares et isolées et le temps d’antenne dévolu est microscopique.

Cet état de fait a amené un certain nombre de groupes politiques ou d’associations occitanistes à lancer un mot d’ordre de manifestation pour le 8 novembre. En tant qu’enseignant d’occitan j’appartiens à une des associations professionnelles académiques (les CREOs) fédérés dans la FELCO. Le fait qu’une association professionnelle n’a pas vocation à s’associer formellement à la démarche portée par des organisations politiques n’empêche pas que je considère leur initiative comme tout à fait légitime.

Pour un enseignant d’occitan conscient de ses responsabilités, il n’est pas question de faire de son enseignement une simple matière scolaire mobilisant quelques heures (d’ailleurs aussi rares, le plus souvent, que celles dévolues aux émissions télévisées en langue d’oc) dans le huis-clos d’une salle de classe, sans rapport avec ce qui se passe au dehors. La langue que nous enseignons doit avoir sa place au dehors, justement, et les médias sont un des lieux par excellence qui doivent faire cette place à la langue parlée par nos élèves et au delà par tous ceux qui la reconnaissent comme faisant partie de leur capital culturel.

C’est pourquoi les enseignants d’occitan, et moi-même au premier chef, considérons qu’il est urgent de stopper le processus insidieux qui limite cette place dans un réseau de télévision public alimenté en partie, soit dit en passant, par nos redevances.

Il est temps de faire aux langues de France une place digne d’elles, sur le modèle au minimum de ce qui se fait, au demeurant, en Corse (<http://m.programme-tv.net/programme/chaine/programme-france-3-corse-via-stella-284.html> et <https://www.francebleu.fr/emissions/grille-programmes/rcfm>), preuve que c’est tout à fait possible avec un peu de bonne volonté, et de respect pour des langues parlées par des citoyens français qui demandent à être considérés comme égaux aux autres sur le plan linguistique aussi.

Les enseignants d’occitan du service public, représentés par la FELCO, comptent sur votre action, madame, monsieur, dans le cadre de vos responsabilités, pour que les langues de France, reconnues comme élément du patrimoine national par l’article 75-1 de la Constitution, trouvent enfin une place digne dans les médias de service public.